

PROTCOLE SANITAIRE - LA PORTEE DE TOUS

Dans les locaux de l'Ecole de Musique à Gières

18/09/2020

Au préalable :

Les adhérents et les professeurs s'engagent à ne pas se rendre à l'école de musique en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 (température supérieure à 37°8...) ou s'ils ont été en contact avec une ou plusieurs personnes ayant été testées positives. Ils reviennent lorsqu'ils se seront assurés de ne pas être contagieux.

1. Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (salles, couloirs, escaliers paliers, sanitaires, etc.). A cet effet la jauge des salles a été réduite et ne doit pas être dépassée.

2. Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce document, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

- a- Le lavage des mains à l'arrivée et à la fin du cours. Du gel hydro-alcoolique est disponible à l'entrée de l'EM.
- b- Le port du masque est obligatoire dans les locaux. Seuls les joueurs d'instruments à vent peuvent l'enlever. Pour jouer ils se positionnent alors derrière un écran en plexiglass. Ces écrans (au nombre de 10) sont disponibles dans les différentes salles et doivent être replacés impérativement là ou ils ont été trouvés (après avoir été désinfectés).
- c- La ventilation des classes et autres locaux ; l'aération est un geste qui doit être systématique.

3. Limiter au maximum le brassage des personnes.

La circulation dans les bâtiments doit être limitée au strict nécessaire. Vous êtes invités à attendre votre heure de cours, à l'extérieur des locaux. Aucune personne ne peut attendre dans les couloirs ou devant les portes.

4. Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Tous les matériels utilisés ou touchés doivent être nettoyés en fin de cours (pupitres, plexiglass, poignées de porte...), avec les produits désinfectant et le papier absorbant qui restent en permanence dans chacune des salles. La mairie fournit le produit ménager et veille au remplissage des flacons prévus à cet effet.